

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19

N° D056_2023 Acquisition de la parcelle AS n°63 au hameau de Chez Thiollay

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Marie-Françoise PAUTHIER, première adjointe.

Présents (15) : Mmes et Ms. PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (0) :

Excusés (4) : PODEVIN Christian pouvoir à PINGET Denis
BURNET Stéphanie pouvoir à WIART Florine
GILLANT Olivier pouvoir à GALLAY Claude
GILLET Bruno donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER

Date de la convocation du conseil municipal le 28 septembre 2023.
A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Le 2ème adjoint informe le conseil municipal qu'une promesse de vente avait été faite mais que l'acte n'avait pas été établi. Le PV de bornage avait été également signé.

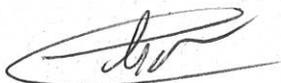
De plus, cette acquisition est devenue nécessaire dans le cadre des travaux du carrefour de Chez Thiollay avec la création d'un trottoir sur cette parcelle, d'une contenance de 141 m². Le coût serait de 200 € en plus de la prise en charge des frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n° 63 au hameau de Chez Thiollay au prix de 200 € et la prise en charge des frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



La première adjointe,
Marie-Françoise PAUTHIER

